

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2010

Le vendredi 2 juillet 2010, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 28/06/2010, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques MARTINELLI, maire.
Étaient présents : 13 membres : Jacques MARTINELLI, Philippe BETEND, Michel DORIOZ, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Christian SCHEVENEMENT, Frédéric CAUL-FUTY, Catherine JACQUART, Etienne BONNAZ, Marie-France CALLIER.

Absents excusés : 2 membres : Blandine SARRAZIN (procuration à Frédéric CAUL-FUTY) et Roger PELLIER-CUIT (procuration à Marc GUFFOND).

Secrétaire de séance : Michel DORIOZ.

COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 DU MASSIF DU BARGY : candidature de la commune de Mont-Saxonnex pour le portage du document d'objectifs

Monsieur le maire expose que le massif du Bargy est le site naturel majeur du territoire de la commune et qu'il présente une faune, une flore et une géologie remarquables qui ont justifié son inscription en site Natura 2000.

Il informe que monsieur le préfet de la Haute-Savoie, par courrier en date du 19 mai 2010, demande aux collectivités concernées par ce site de faire connaître leur intention relatives aux missions de présidence du comité de pilotage Natura 2000 et de structure porteuse du document d'objectifs.

La structure porteuse qui sera désignée le 8 juillet prochain, à l'occasion de la réunion du comité de pilotage, devra avoir obtenu auparavant une délibération pour cette action.

Monsieur le maire propose donc que la commune de Mont-Saxonnex se présente comme structure porteuse potentielle auprès du comité de pilotage du site Natura 2000 du massif du Bargy. Il serait en outre favorable à ce que monsieur le maire du Reposoir se propose pour assurer la présidence du comité de pilotage.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil municipal, par 8 voix pour, 6 contre et une abstention:

- autorise le maire à proposer la commune de Mont-Saxonnex en tant que structure porteuse auprès du comité de pilotage du site Natura 2000 du massif du Bargy, et à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- approuve la candidature éventuelle du maire du Reposoir à la présidence du comité de pilotage.
- désigne Mlle Christelle BOISIER pour représenter la commune.

TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

Route de Brison, de pincru à Jorlez

Monsieur le maire expose que le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre du programme 2010, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération ci-dessus désignée, figurant sur le tableau en annexe :

- montant global estimé :	244 660 €
- participation communale :	101 222 €
- frais généraux :	7 340 €

Afin de permettre au syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la commune approuve le plan de financement de l'opération et la répartition financière proposée, et qu'elle s'engage à verser au syndicat sa participation financière à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 5 abstentions et 2 contre :

- approuve le plan de financement et sa répartition financière tels que proposés,
- s'engage à verser au SYANE 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers soit **5872 €** sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- s'engage à verser au syndicat les 20 annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de la 1^{ère} annuité interviendra au plus tôt le 1^{er} janvier 2012 aux conditions fixées par le syndicat après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

ACQUISITION DE TERRAINS :

Parcelle A 1371 - Mme CHARMOT Frédérique

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle A 1371, d'une surface de 126 m², appartenant à Mme Frédérique CHARMOT. Cette parcelle est située le long de la route de Chamoule. Le prix est fixé à 15 € le m², soit un total de 1.890 €.

Cette procédure est établie dans le cadre du plan d'alignement du dit chemin.

Parcelles D 467 et 1293 - BOISIER Bruno

Le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles D 467, d'une surface de 125 m², et D 1293, de 46 m², appartenant à M. Bruno BOISIER. Ces parcelles sont situées de part et d'autre du chemin de la Croix. Le prix est fixé à 15 € le m², soit un total de 2.565 €.

Cette procédure est établie dans le cadre du plan d'alignement du dit chemin.

Mlle Christelle BOISIER n'a pas pris part au vote de cette délibération.

DIVERS :

- monsieur le maire informe que M. David DESGRANGES renonce à la location d'un local dans l'ancienne usine Hauteville.
- les saisonniers retenus pour la saison estivale dans le cadre des services techniques sont Coralie RACHEX (juillet) et William CAUCHOIS (août).